



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°60_CC_2022_CCDS

PORTANT AVENANT A LA CONVENTION PITE ADEME - CCT POUR 2022 ET PROJET DE CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION DE TRANSITION 2022-2023

Séance du 18 octobre 2022

Date de convocation : 11 octobre 2022 – 2^{ème} convocation

L'an deux mil vingt-deux et le dix-huit octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline RÉGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à Eliette BEAUFORT,
Lauric SOPHIE à Loriane DECHESNE,
Johanna HORTH à Jean-Raymond HORTH,
Diana JAMES à Céline RÉGIS
Céline ZULEMARO à Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT,

Absents non excusés :

Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Jean-Etienne ANTOINETTE, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Francine GANE, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Jean-Robert CHOCHO**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« L'ADEME accompagne les collectivités du territoire à travers un appui technique et financier aux projets de gestion des déchets et d'économie circulaire, selon des modalités définies par ses systèmes d'aide et en fonction des budgets disponibles. Par ailleurs, l'ADEME est partie prenante du CCT (contrat de convergence et de transformation) entre l'Etat et les collectivités.

Dans ce cadre, l'ADEME s'est engagée à soutenir une liste définie de projets à hauteur de 6 millions d'euros sur la durée du CCT de Guyane (2019-2022). Au-delà du CCT, l'ADEME peut néanmoins financer d'autres projets en Guyane, en fonction de crédits disponibles.

Depuis 2020, à la suite de la création du PITE (programme 162 « Interventions territoriales de l'État »), une convention a été signée entre la Préfecture et l'ADEME et prévoit la participation de l'ADEME au PITE à travers un fond de concours de 4,5 M€ sur la période 2020-2022, sur la base de la liste de projets inscrits dans le contrat de convergence et de transition. Ces fonds sont répartis sur trois principales thématiques (stockage des déchets, économie circulaire et appui à l'ingénierie) et sont fléchés vers les quatre intercommunalités de Guyane, ainsi que vers la filière véhicules hors d'usage (VHU).

Aujourd'hui, deux nouveaux éléments amènent la Préfecture et l'ADEME à consulter les intercommunalités sur la mise en œuvre du CCT :

- La perspective d'une prolongation du CCT de 1 an, jusqu'à fin 2023, à l'initiative du Ministère des Outre-Mer,
- La nécessité d'actualiser la liste des projets prévus au CCT, certains ayant connu un décalage dans le temps tandis que d'autres besoins sont apparus.

Le Point d'avancement détaillé du CCT est donné dans le tableau en annexe. Il montre que :

- 53% du budget prévisionnel du CCT a été engagé sur la période 2019-2021, soit un montant de 3,18 M€
- Le volet stockage des déchets affiche le retard le plus important (30% d'engagement).

Dès lors, un entretien a été organisé avec chacune des 4 EPCI en avril 2022 par l'ADEME et la Préfecture. Ces réunions ont permis de faire le bilan d'avancement des projets engagés avec l'appui financier de l'ADEME et d'établir la liste des actions prévues par les EPCI dans les prochains mois, en précisant autant que possible le niveau de maturité et de priorité de chaque opération.

Ainsi, il en ressort la proposition de fléchage des projets dans le CCT pour les années 2022 et 2023 suivantes :

PROJET AVENANT

PROJETS	Éveloppe financière prévisionnelle 2019-2023 (€)	Engagement financier de l'ADEME en 2019 (€)	Engagement financier du PITE en 2020-2021 (€)	PI TE à engager 2022 (€)	Prévisionnel CCT 2023 (€)
Volet 1 - Cohésion des territoires					
Objectif stratégique 1-2 : structuration des dynamiques territoriales					
Accompagner en ingénierie les collectivités	155 000		155 000		
Études pour la transformation du quai de transfert de Saint Georges en déchetterie - CCEG	75 000	35 000		40 000	
Volet 2 - Territoires résilients					
Objectif stratégique 3-2 : Gestion et valorisation des déchets					
Sous-objectif 1 : Stockage des déchets					
Concasseur, bacs poubelles, remorque, réflexion plateforme de déchets verts - CCEG	165 590		165 590		
Réhabilitation de l'ISDND Ouest de Saint-Laurent du Maroni - CCOG	750 000		750 000		
Travaux d'extension de l'ISDND de Saint-Laurent du Maroni - CCOG	2 509 381			2 509 381	
Réhabilitation de l'ISDND de Pariacabo - CCDS	820 000			70 000	750 000
Équipement de gestion des déchets de Saint-Élie - CCDS	34 410		34 410		
Stockage et valorisation énergétique - CACL	1 000 000				1 000 000
Sous-objectif 2 : Valorisation énergétique des déchets et économie circulaire					
Unité de valorisation organique des déchets - CCDS	791 456	791 456			
Déchetterie de Cayenne - CACL	650 000	650 000			
Sous-objectif 3 : Traitement des véhicules hors d'usage					
Centres agréés VHU	799 163		599 163	200 000	
Total	7 750 000	1 476 456	1 704 163	2 819 381	1 750 000

Cette proposition est un compromis visant à répondre aux besoins de financement des projets les plus avancés tout en conservant une certaine équité territoriale.

PROPOSITION DE PROGRAMMATION DU PITE 2022-2023

PROJETS	Montant de l'opération (€)	Année d'engagement	Financement PITE (€)	Financement EPCI (€)	Autres financements publics (€)
Volet 1 - Cohésion des territoires					
Objectif stratégique 1-2 : structuration des dynamiques territoriales					
CCEG - Etude géotechnique pour la déchetterie de Saint-Georges	40 000	2022	40 000		
Volet 2 - Territoires résilients					
Objectif stratégique 3-2 : Gestion et valorisation des déchets					
Sous-objectif 1 : Stockage des déchets					
CCOG - Travaux d'extension de l'ISDND de Saint-Laurent du Maroni	14 000 000	2022	2 509 381	6 284 000	5 000 000
CCDS - Réhabilitation de l'ISDND de Pariacabo - AMO	220 000	2022	70 000	66 000	84 000
CCDS - Réhabilitation de l'ISDND de Pariacabo - travaux	2 391 120	2023	750 000	708 578	932 534
CACL - Stockage et valorisation énergétique	6 000 000	2023	1 000 000		
Sous-objectif 3 : Traitement des véhicules hors d'usage					
VHU - Formation aux professionnels de la filière	200 000	2022	200 000		
Total			4 569 381	7 058 578	6 016 534

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- L'approbation de l'avenant au PITE ADEME au CCT 2019-2022 au titre de l'intervention de l'ADEME, prévisionnel 2023 et engagements financiers réalisés sur les années 2019 à 2021
- L'approbation du fléchage des projets retenus pour la CCDS ainsi que leur plan de financement dans le cadre du CCT de transition pour l'année 2022 et 2023 »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de Communes Des Savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2013 ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2013 la Communauté de Communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu l'avis du Bureau en date du 26 septembre 2022 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur Le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant au PITE ADEME au CCT 2019-2022 au titre de l'intervention de l'ADEME, prévisionnel 2023 et engagements financiers réalisés sur les années 2019 à 2021.

ARTICLE 2 : APPROUVE le fléchage des projets retenus pour la CCDS et leur plan de financement dans le cadre du CCT de transition pour l'année 2022 et 2023.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les documents y afférents.

ARTICLE 4 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la dépense au budget 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 18 octobre 2022.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

